

## Compte-rendu de la première réunion de travail du GT biodiversité et ressources naturelles tenue à la DREAL AURA le 8 mars 2024 dans le cadre de la Conférence des parties (COP) régionale en région Auvergne-Rhône-Alpes

### Liste des participants

<i>État</i>	<b>Agence de l'eau RMC</b>	Nicolas Alban
	<b>ANCT</b>	Arnaud Germe
	<b>CBN MC</b>	Nicolas Guillaume
	<b>Chambre régionale d'agriculture</b>	Thomas Pacaud
	<b>DRAAF</b>	Annick Jordan
	<b>DREAL</b>	M-J Dourousset
	<b>DREAL</b>	Julien Pittion
	<b>DREAL</b>	Patrick Chegrani
	<b>DREAL</b>	Marie-Hélène Gravier
	<b>DR OFB</b>	Arnaud Piel
	<b>EPORA</b>	David Daguillon
	<b>ONF</b>	Frédérique Zelmire
	<b>SGAR</b>	Alice Neron
<i>Collectivités</i>	<b>CD 01</b>	Franck Courtois
	<b>EPF Auvergne</b>	Caroline Arnoux
	<b>Fédération régionale des SCOT</b>	Guillaume Degiuli
	<b>Région</b>	Éric Broutin
	<b>Région</b>	Alain Martinet
	<b>Région</b>	Sandrine Descotes
	<b>Urba 4</b>	Philippe Mary
<i>Monde économique</i>	<b>CCI AURA</b>	Camille Wait
	<b>CNR</b>	Marie Bearez
	<b>CNR</b>	Éric Dinet
<i>Associations</i>	<b>APARA</b>	Benoît Betton
	<b>CEN Allier</b>	Estelle Cournez
	<b>CEN Auvergne</b>	Pierre Mossant
	<b>FNE</b>	Martine Chatain
	<b>LPO AURA</b>	Sébastien Teyssier
	<b>URCAUE</b>	Christelle Remy

Aurélié BESCH, Morgane ROLAND, Louise FAUX et Jeanne SIMONATO étaient présentes à cette première réunion de travail en tant que **modératrices**.

## Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé les collectivités à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP territoriales visent à renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales, en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique déjà engagés.

Les principaux enjeux de la territorialisation de la planification pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, rappelés lors de cette première session sont :

- Un enjeu d'harmonisation des démarches à différentes échelles et d'intégration des spécificités de chaque territoire, en posant un cadre commun qui permet un dialogue articulé et une vision commune entre les différents acteurs territoriaux ;
- Un enjeu d'appropriation au niveau territorial de l'impact actuel spécifique à chaque territoire, de la nécessité de la décarbonation, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources ;
- Un enjeu de massification des actions à mettre en œuvre à court terme qui passe par la mobilisation et l'engagement de l'ensemble des collectivités territoriales, mais aussi des entreprises et des citoyens, en vue d'un partage de l'effort équilibré.

Au programme de cette première réunion sectorielle, une synthèse de l'état des lieux du secteur a été présenté aux participants ainsi que les 3 principaux défis pour la biodiversité et les ressources naturelles, à savoir :

- **Biodiversité**
  - *Défi 1* : Couvrir 4% du territoire de la région avec des aires protégées sous protection forte d'ici à 2030 ;
  - *Défi 2* : Résorber 100% des principaux obstacles à la libre circulation des espèces d'ici 2030 ;
  - *Défi 3* : Identifier et mettre en place un projet de restauration écologique ou de renaturation dans 100% des intercommunalités de la région ;
- **Eau**
  - *Défi 4* : Coconstruire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant de la région, et la mettre en œuvre collectivement pour atteindre -10% d'eau prélevée d'ici 2030 ;
  - *Défi 5* : Accompagner l'évolution des activités sur les aires d'alimentation des captages pour reconquérir et pérenniser la qualité de l'eau ;
- **Sols**
  - *Défi 6* : Accompagner les acteurs des territoires pour créer un nouveau modèle d'aménagement plus sobre en foncier et réduire de 50% la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers sur la période 2021-2030 (par rapport à 2011-2020) ;
  - *Défi 7* : Mobiliser les acteurs des territoires pour réaliser des opérations de désimperméabilisation, afin de protéger les sols et la ressource en eau, et atteindre 100 ha/an désimperméabilisés jusqu'en 2030 ;

Le présent document, en complément du support de présentation, retranscrit les différentes productions et échanges de cette réunion. Il comprend la synthèse des fiches de capitalisation récupérées en séance, les échanges et propositions sur les défis prioritaires identifiés, ainsi que l'identification des actions structurantes déjà mises en œuvre, les actions à renforcer et les nouvelles à engager.

## Compte-rendu des échanges

### 1. Mot d'accueil de Marie-Hélène GRAVIER, cheffe de service DREAL

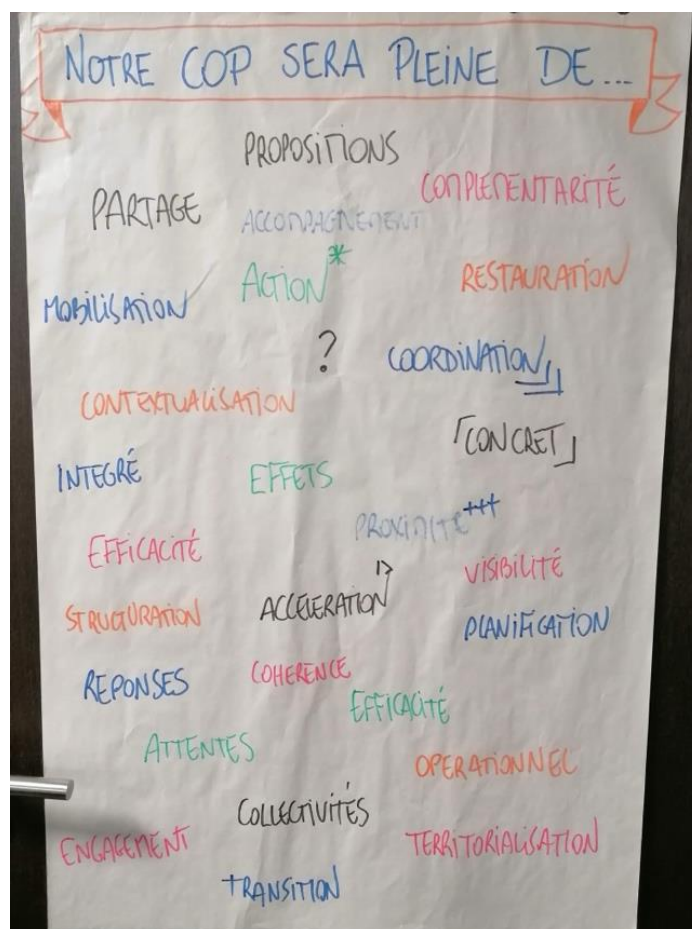
Marie-Hélène Gravier a introduit la séance en remerciant les participants pour leur présence les participants (représentants de l'Etat, des collectivités, acteurs du monde économique et des associations) et en rappelant l'importance de s'engager pour la protection et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Le groupe de travail a pour mission de traduire la planification nationale en actions concrètes au niveau local et d'identifier des leviers d'actions opérationnels. Les dispositifs tels que France 2030, dotés de 5.6 milliards d'euros pour plus de 900 projets, visent à soutenir cette transition, avec l'objectif d'élargir l'initiative à 25 autres sites au niveau national.

Marie-Hélène Gravier conclut en assurant sa confiance dans l'engagement des parties prenantes et en soulignant à nouveau l'importance de cette première réunion régionale sectorielle, point de départ prometteur pour concrétiser ces ambitions.

### 2. Tour de table

Les participants ont été invités à se présenter et à partager à travers un mot « clé » leurs attentes pour cette démarche de COP, et en particulier pour ce premier GT. Les mots qui sont principalement ressortis sont : **concret / coordination / action / accélération**.



### 3. Contexte et objectifs de la COP

Marie-Hélène Gravier a reposé en quelques minutes les principaux enjeux écologiques français, les objectifs des travaux de planification écologique à l'échelle nationale, et les enjeux de la territorialisation de cette planification à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les leviers de décarbonation, de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources identifiés par le SGPE pour la région ont été présentés, avec un focus sur les leviers du secteur de la biodiversité et des ressources naturelles, sujet du présent GT.

L'objectif de ce premier GT est de présenter l'état des lieux et les défis écologiques prioritaires identifiés pour le secteur biodiversité et ressources naturelles, de recueillir les avis et réactions des parties prenantes sur ces défis, et d'engager la réflexion sur les actions à mettre en place pour les relever.

### 4. Partage de l'état des lieux et des défis prioritaires identifiés

Patric Chegrani, Olivier Richard et Julien Pittion ont conjointement présenté une synthèse de l'état des lieux de la biodiversité et des ressources naturelles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les participants avaient à disposition une fiche de capitalisation permettant de favoriser l'écoute active et de compiler les retours en temps masqué. La compilation des retours collectés dans ces fiches est présentée ci-après.

### 5. Temps d'échanges sur les défis et les actions à entreprendre

Les participants ont ensuite été concertés sur les défis prioritaires et les actions à entreprendre pour les relever. Sur chaque défi, la méthodologie de concertation suivante a été utilisée (dont les résultats sont présents ci-après) :

#### a. Réactions sur les défis prioritaires identifiés

Pour commencer, les parties prenantes ont pu disposer de quelques minutes afin de :

- Évaluer la facilité avec laquelle la région peut traiter ce défi sur une échelle de 1 à 5 ;
- Justifier leur évaluation dans la zone de commentaires (pourquoi c'est facile ? pourquoi c'est compliqué ?) ;
- Apporter des compléments s'ils pensent à des enjeux complémentaires, afin de revoir éventuellement la formulation des défis.

#### b. Identification des actions structurantes existantes, des actions à renforcer et des actions à mettre en place sur chaque défi

Ensuite, les acteurs ont été répartis en plusieurs sous-groupes et ont identifié :

- Les actions structurantes déjà mises en œuvre ;
- Les actions à renforcer ;
- Les nouvelles actions à engager par leur structure.

Des fiches actions ont été distribuées pour recenser les engagements de chaque acteur.

### c. Restitution en plénière

Chaque sous-groupe a ensuite été invité à partager en plénière les 3 actions phares identifiées par les participants sur sa thématique.

## 6. Conclusions et prochaines étapes

Pour finir, les prochaines étapes de la COP ont été partagées à l'ensemble des participants. A travers un sondage « à chaud » à main levée, le niveau de satisfaction des participants a été mesuré avec une moyenne générale de 4/5.

L'ensemble des résultats de cette concertation est compilé par défi dans les pages suivantes.

### Retours compilés des participants sur le partage de l'état des lieux

Fiche de capitalisation (tous retours confondus)	
<p><b>Ce que j'ai découvert avec cette présentation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 espèce sur 3 menacée de disparition</li> <li>• 48% des cours d'eau en bon état écologique</li> <li>• 2/3 des prélèvements pour les centrales</li> <li>• Principe général de la méthodologie de la COP AURA</li> <li>• Les données chiffrées de la sécheresse en Auvergne</li> <li>• 500 000 passereaux tués sur les routes</li> <li>• 22% des espaces agricoles peu anthropisés</li> <li>• Déficit de 10% (localement 40%) sur ce régime</li> <li>• Débit : -10 à 20% des rivières</li> <li>• 36% des cours d'eau à sec</li> <li>• 35 PTGE par région</li> <li>• Captages prioritaires contaminants</li> <li>• Enjeux croisés sol / eau / foncier</li> <li>• 2<sup>e</sup> région consommatrice de foncier de France (2/3 habitats)</li> <li>• Renouvellement des travaux sur la fragmentation (LPO)</li> <li>• Règlement européen de restauration de la biodiversité</li> </ul>	<p><b>Ce qui me semble le plus important à retenir</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire plus en moins de 10 ans que ce qui a été fait en 30 ans !</li> <li>• Nécessité de connaître les enjeux à l'échelle régionale et coordination</li> <li>• 2/3 de l'eau pour le refroidissement des centrales nucléaires</li> <li>• Travail sur les usages consommateurs</li> <li>• État des cours d'eau</li> <li>• Travailler sur l'eau à remettre en état</li> <li>• Les enjeux sont tous liés. Attention au maintien de réflexions cloisonnées : un des enjeux de la planification pourrait être de décroisonner des approches en intégrant la biodiversité aux enjeux territoriaux</li> <li>• Le chemin à parcourir sur le thème de la restauration écologique : diagnostic des habitats en AURA / Prioriser selon des objectifs partagés / engager des actions en parallèle sans attendre</li> <li>• Ne pas oublier la préservation, essentielle, en lien avec la préservation des sols</li> <li>• L'effort à faire en termes de protection d'espaces protégés est très important, il faut accélérer</li> <li>• Déficit de pluviométrie, problèmes de répartition et de qualité, plus de sécheresses, prélèvements</li> <li>• 75% des captages contaminés</li> <li>• AURA, région charnière et stratégique pour la biodiversité française et européenne</li> <li>• Lien État – collectivités pour agir : chemin à parcourir sur le sol</li> </ul>

### Ce que cette présentation ne dit pas mais qu'il faut avoir en tête (éléments contextuels, facteurs clés de réussite...)

- Multiplicité des acteurs et des compétences
- Mobilisation des acteurs dans les réseaux
- Cohérence des 3 axes : politique de protection de la biodiversité + ressources en eau + foncier/ressources des sols
- Travailler sur la qualité des projets consommant des espaces « consommés »
- Maintenir des espaces sols de qualité
- Définir la qualité de la restauration
- Quelle association / information de la société : étape préalable nécessaire à la mobilisation et à l'action ?
- Articulation urbain / rural
- Lien biodiversité et santé, attractivité du territoire, adaptation au changement climatique, entreprise et actions socio-économiques
- Il manque beaucoup d'acteurs en représentativité : acteurs économiques, énergéticiens, collectivités, citoyens, monde agricole, associations, élu(e)s car sans portage politique, pas d'actions techniques.
- L'accompagnement des collectivités (intercommunalités) et des propriétaires est un facteur clé de réussite. Garder en tête la préservation qui est essentielle et notamment la fonctionnalité de la trame verte et bleue de manière globale.
- Les enjeux liés à l'agriculture et à la biodiversité sont très liés. On ne pourra sauver l'agriculture sans préserver la biodiversité et on ne pourra pas arrêter le déclin de la biodiversité sans un nouveau modèle agricole sauvant les agriculteurs
- Besoin d'ingénierie de montage de projets dans les intercommunalités (bâti et biodiversité, mobilité et biodiversité, agriculture...)
- Mettre en enjeu (défi) biodiversité pour soutenir les milieux naturels et agricoles peu perturbants pour avoir un effet positif sur la biodiversité et le carbone
- Des défis définis à l'échelle de la région mais des actions à mettre en œuvre localement, parfois sur des collectivités (communes, EPCI) très rurales !
- Ne pas négliger la biodiversité « ordinaire » qui est fortement fragilisée
- Des moyens suffisants d'animation pour la gestion des espaces naturels protégés (notamment ceux qui ne sont pas en protection forte)
- Les outils de mesure et d'évaluation / indicateurs de biodiversité pas à la hauteur de l'enjeu
- Idem sur la qualité des sols et l'évaluation de la vie des sous-sols (agricoles)
- Suivi de la consommation d'espace, mais l'enjeu est aussi sur toutes les autres formes d'artificialisation des sols (agriculture ?)
- Paysage

#### Mes premières idées quant aux actions qu'il faudrait engager de manière générale

- Possible lien avec la phase opérationnelle des programmes PVD ?
- Utiliser les mannes de conseil qui existent (diffuser, faire savoir) dans les tiroirs des administrations et structures
- Agir en même temps que faire des études et analyses
- Replacer nos outils dans des approches intégrées : améliorer le cadre de vie, garder des territoires et cadre de vie attractifs
- Faire le lien avec les COP départementales et leurs besoins (planification écologique et aménagement du territoire)
- Mobiliser la société
- S'appuyer sur les documents stratégiques de planification (SRADDET, SCOT, PCAET, SAGE)
- Préserver et/ou restaurer des sites déjà connus sans attendre un diagnostic régional

#### Les actions et contributions que mon organisation pourrait porter pour répondre à ces enjeux

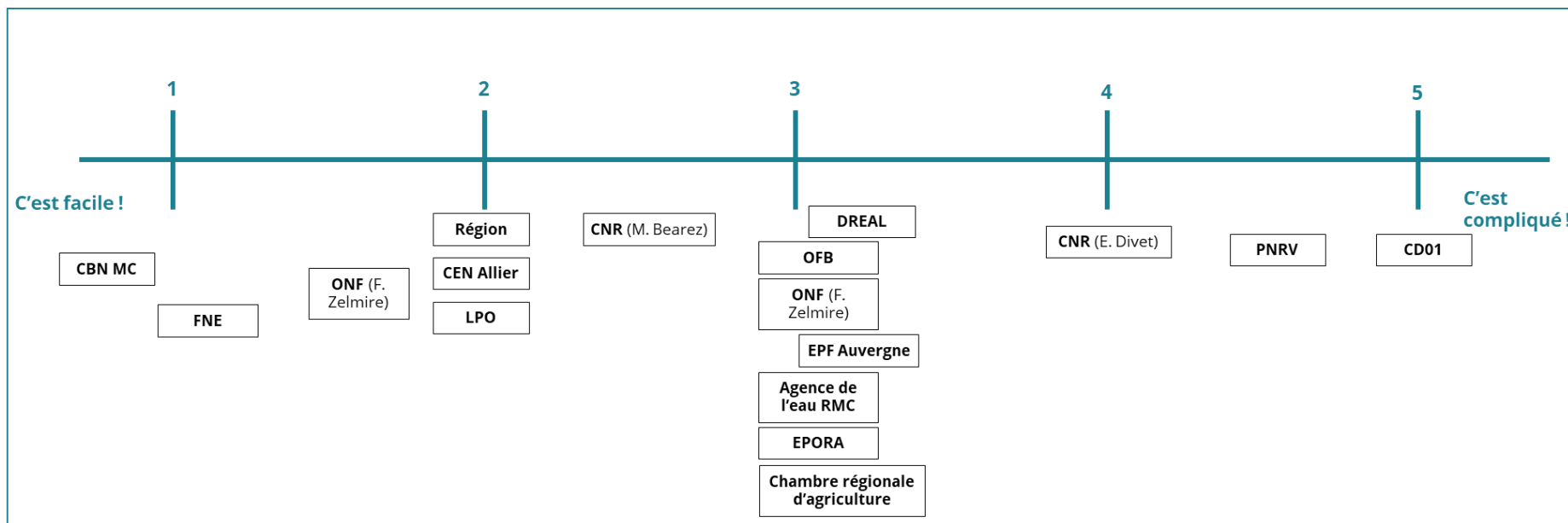
- Sensibilisation des adhérents (communes + EPCS) sur les thématiques de la COP, surtout sol
- Accompagnement à la définition et mise en œuvre d'opérations vertueuses sur les sols
- Accompagnement à la candidature pour des subventions
- Animations régionales
- Réalisation et création de méthodes
- Financement
- -30% de consommation d'ENAF sur 10 ans (2010-2020) pour les territoires couverts par un SCOT !
- Le pourcentage de mesures de protection forte des espaces naturels atteint par la création de nouveaux espaces (avec des surfaces suffisantes, pas de « pastilles ») et pas uniquement le passage d'espaces peu protégés à fortement

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Avoir une approche globale tenant compte des continuités écologiques</li><li>• Engager plus de moyens pour améliorer la qualité de gestion des espaces protégés</li><li>• Lancer des démarches d'extension de réserves naturelles</li><li>• Créer de nouvelles réserves naturelles sur les hotspots de biodiversité</li><li>• Mettre en place des moyens d'ingénierie (au moins 1 ETP biodiversité par intercommunalité)</li><li>• Paiement des services rendus par les agriculteurs</li><li>• Entraîner les habitants dans des démarches de préservation de la biodiversité via des soutiens aux projets des associations</li><li>• On identifie des zones à risque (incendie, inondation), à quand identifier des zones à risque de perte de biodiversité ? Qui prennent un poids non négligeable dans les documents de planification</li><li>• Des CVB en ville, dans les continuités fines de la TVB urbaine ?</li><li>• Aider les métropoles à sécuriser leurs captages de secours hors de leur territoire sur des BV larges ?</li><li>• Valorisation des actions des territoires</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Des ARC à pousser pour que plus de collectivités s'y engagent</li><li>• Aide à l'accompagnement des acteurs pour créer un nouveau modèle urbanistique plus sobre en foncier</li><li>• Accompagner les intercommunalités (et régies publiques) sur les études de sécurisation de la ressource en eau et du dialogue interterritorial nécessaire</li></ul> |
|--|--|



## Défi 1 : Couvrir 4% du territoire de la région avec des aires protégées sous protection forte d'ici à 2030

### 1. Evaluation de la faisabilité du défi identifié



L'analyse de l'évaluation de la faisabilité du défi n°1 montre la diversité de la perception entre la facilité et la complexité de mise en œuvre en fonction des organisations présentes à l'atelier.

## 2. Justification de la faisabilité et identification d'autres enjeux en lien avec le défi

Pourquoi c'est facile ?	CBN MC	OFB	SCOT	CEN Auvergne	Région	PNRV	PNRV	Non précisé
Disparité entre les départements	X							
Dépend des critères	X							
Questionnement autour des 96% restants			X					
Les enjeux majeurs de la biodiversité sont en dehors des aires protégées				X				
Faisable si mobilisation et volonté politique								X
Atteignable					X			
<b>Pourquoi c'est difficile ?</b>								
Quels moyens donnés à la gestion et à l'animation ?						X		
Comment mobiliser les locaux et les « motiver » ?						X		
Complexité à embarquer 100% des collectivités								X
<b>Autres enjeux</b>								
Nécessité de prendre le temps de la concertation avec les habitants et les usagers		X						
Besoin de moyens d'animation foncière dédiés pour développer le réseau sites CEN reconnus ensuite en ZPF								X
Complexité dépendante des critères retenus et de la place des activités économiques sur ces aires								X
Volonté de renforcer l'action contractuelle des ZPF								X
Démystifier la notion de protection forte								X
Ne doit pas être le seul outil								X

### 3. Identification d'actions par les acteurs en présence pour relever le défi

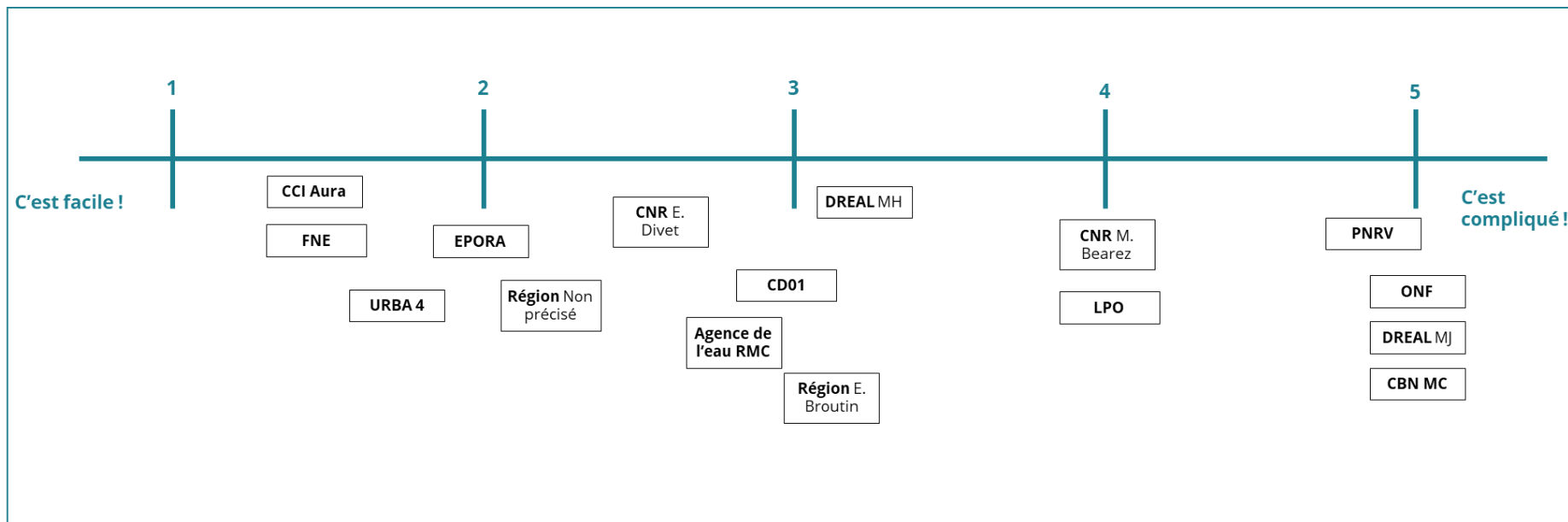
Actions structurantes déjà mises en œuvre	CEN Allier	ONF	CEN Auvergne	LPO	CNR	CBN MC	DREAL	Non précisé
Distinguer objectifs de création et de reconnaissance								X
4% = 70 000 hectares supplémentaires								X
Enjeu = action. La priorisation des zones à protéger n'est pas une priorité. Attention, la biodiversité ordinaire aujourd'hui sera exceptionnelle dès demain								X
Contribuer à l'augmentation des surfaces en aire protégée et à la fonctionnalité de la trame verte forestière grâce au classement des AIF du réseau FRENE situé en forêt domaniale		X						
Intégration des CEN en protection forte grâce à l'accompagnement de la DREAL			X					
Contribuer aux aires de protection fortes via de nouvelles réserves biologiques grâce à l'identification de zones propices (forêts matures, anciennes, naturelles) et concertation avec les collectivités concernées		X						
Déjà enragée sur un 1 <sup>er</sup> plan d'action triennal, une concertation engagée sur la RNN Bec de Dore, des crédits pour faire les études								X
<b>Actions à renforcer</b>								
Feuilles de route départementales : intégrer les sites CEN ?								X
Mettre en place un décret de protection forte								X
Accélérer et mise en œuvre des protections environnementales dans la SAP / Acceptabilité à travailler								X
Faire le point sur la dynamique en cours / Valoriser la SAP								X
Poursuivre le développement du réseau des sites prioritaires (SnAP + stratégie foncière CEN / Agrément État Région) et moyens de restauration et gestion grâce à des moyens d'animation foncière, d'acquisition pour booster les aires protégées dont les ZPF	X							
Accompagner les propriétaires privés pour mise en place des ORE				X				
Il faudrait rassurer les propriétaires fonciers, voir comment les appuyer pour compenser les contraintes					X			
Accompagner les propriétaires via l'outil des ORE grâce à l'animation spécifique et aux moyens financiers dédiés			X					
Faire une proposition technique d'extension de réserves naturelles qui sera soumise à arbitrage grâce à une note								X
Favoriser l'utilisation du foncier CNR pour contribuer aux aires protégées grâce à la maîtrise du foncier					X			
<b>Actions à engager</b>								

Ajouter la protection des zones humides et tourbières								X
Démultiplier les moyens d’animation foncière pour développer le réseau sites CEN-ZPP								X
Accompagner techniquement et financièrement								X
Les réserves naturelles comme outil pédagogique et de valorisation								X
Contribuer à la nécessaire prise en compte d’espaces de protection forte grâce à l’étude d’identification des sites à forts enjeux						X		
Travailler à la création de 3 nouvelles réserves naturelles nationales, nouveau plan d’action en région pour 2024-2026 ambitieux grâce au temps d’animation en lien avec les collectivités locales et au financement des études							X	
Aider à identifier les zones à enjeux (riches en biodiversité) grâce à l’observatoire de la biodiversité				X				

Les actions en **bleu** ont été identifiées en séance, par les participants, comme étant prioritaires.

## Défi 2 : Résorber 100% des principaux obstacles à la libre circulation des espèces d'ici 2030

### 1. Evaluation de la faisabilité du défi identifié



## 2. Justification de la faisabilité et identification d'autres enjeux en lien avec le défi

Pourquoi c'est facile ?	FNE	EPF Auvergne	Région	CNR	URBA 4	DREAL	PNRV	Non précisé
Sous réserve que de nouveaux obstacles n'apparaissent pas	X							
Nombreux ouvrages déjà traités sur le bassin RMC				X				
Pourquoi c'est difficile ?								
Multi maîtrise d'ouvrage								X
Moyens / coûts						X		X
Une obligation de suivi des SCOT non optionnelle					X			
Pas de communication						X		
Non motivation des acteurs						X		
Autres enjeux								
Identification des principaux obstacles								XX
Dépendant de la classification de « principaux obstacles »		X	X				X	X
Quelle attention donnée aux autres obstacles ?							X	

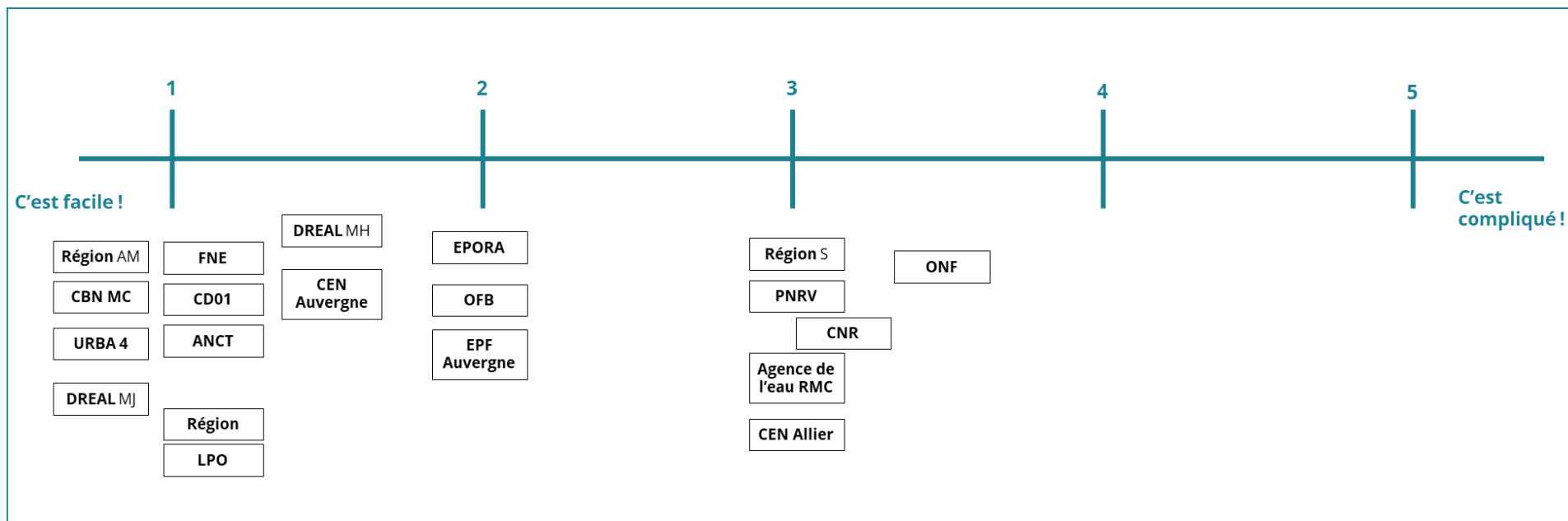
### 3. Identification d'actions par les acteurs en présence pour relever le défi

Actions structurantes déjà mises en œuvre	CNR	LPO	ONF	DREAL	Non précisé
CVB / SRADDET					X
GEIST					X
Finaliser la réalisation des ouvrages de continuité piscicole liste 2 sur le Rhône et confluent / Construire d'autres ouvrages de continuité piscicole sur le Rhône hors liste 2, grâce aux obligations CNR (liste 2), au programme de passes à poisson complémentaires, au financement de projets de tiers	X				
<b>Actions à renforcer</b>					
Identifier / définir la liste des principaux obstacles					X
Éviter que d'autres obstacles n'apparaissent					X
Perméabilité des espaces anthropisés : jardins, parc PV					X
<i>Intégrer l'enjeu de libre circulation dans les interventions d'entretien et de routine d'infrastructures (transversalité, formation, sensibilisation)</i>					X
Adapter à l'échelle à la connaissance des obstacles					X
Indicateurs de pilotage et d'impact de l'action					X
Contribuer à l'identification des principaux obstacles grâce aux travaux de recherche et au suivi de la mortalité routière de la faune sauvage		X			
Retours d'expérience de la démarche Contrat vert et bleu pour aider cette action / Proposer à l'arbitrage pour examiner une suite aux CVB, grâce à une note					X
Contribuer à la fonctionnalité de la trame verte forestière grâce à l'extension du réseau FRENE dans les forêts publiques			X		
<b>Actions à engager</b>					
Identifier les obstacles terrestres à la libre circulation des espèces terrestres	X				
Mobiliser les acteurs pour lister les principaux points noirs / Faciliter l'accès aux financements pour la résorption grâce au Fonds vert				X	

Les actions en **bleu** ont été identifiées en séance, par les participants, comme étant prioritaires.

**Défi 3** : Identifier et mettre en place un projet de restauration écologique ou de renaturation dans 100% des intercommunalités de la région

**1. Évaluation de la faisabilité du défi identifié**



L'analyse de l'évaluation de la faisabilité du défi n°3 montre la diversité de la perception entre la facilité et la complexité de mise en œuvre en fonction des organisations présentes à l'atelier.



## 2. Justification de la faisabilité et identification d'autres enjeux en lien avec le défi

Pourquoi c'est facile ?	Région	CBN MC	DREAL	OFB	CEN Auvergne	EPF Auvergne	CEN Allier	PNRV	CNR
Facile si animation des acteurs régionaux	X								
Facile en fonction de la nature des projets		X							
De nombreuses possibilités de le faire			X						
Des outils d'accompagnement et de mobilisation sont à disposition (ABC, ATE, ...)				X					
Questionnements autour du niveau d'ambition demandé					X	X		X	
Faisable selon le projet	X								
Pourquoi c'est difficile ?									
Besoin préalable d'accompagnement pour identifier les sites, les enjeux, les besoins et la faisabilité							X		
Quels moyens donnés aux collectivités ?								X	
Complexité à embarquer 100% des collectivités									X

### 3. Identification d'actions par les acteurs en présence pour relever le défi

Actions déjà mises en œuvre	CEN Allier	CBN MC	CNR	ONF	LPO	CEN Auvergne	DREAL	Non précisé
Atlas de biodiversité communale « ABC » (outil de sensibilisation)								X
Sur demande, faire des propositions techniques de liste et actions où les intercommunalités pourraient piocher pour mettre en œuvre sur leur territoire								X
Construire des indicateurs biodiversité		X						
Étudier les actions de restauration pour évaluer leur efficacité, grâce aux financements		X						
Réaliser des projets de restauration écologique sur le Rhône grâce aux intercommunalités riveraines du Rhône, aux plans quinquennaux CNR dits Plans 5 Rhône, de l'ordre de 35 millions d'euros sur 5 ans pour l'environnement			X					
<b>Actions à renforcer</b>								
Valoriser les aires protégées actuelles pour mobiliser et faciliter / Communication								X
Sensibilisation / mobilisation de la société civile								X
Accompagnement technique : prise en compte du CC / qui ? → Outils CEN et TEN (OFB)								X
Développer l'accompagnement technique / sensibilisation → agréments des CEN, cellule d'appui des collectivités								X
Prendre en compte le changement climatique dans les objectifs de restauration de la nature								X
Renforcer l'appui aux intercommunalités pour relever le défi de renaturation (aide à l'identification des sites à enjeux, accompagnement technique, sensibilisation et formation des élus, techniciens, grand public) grâce à la mission liée à l'Etat Région des CEN, des moyens alloués, à la mission d'animation des CEN et aux conventions de coopération intercommunalités - CEN	X							
Contribuer à la restauration des zones humides de tête de bassin versant situées en forêt publique grâce à la restauration, la recherche de financement, la concertation des acteurs				X				
Identifier des zones à restaurer, accompagner les collectivités dans les actions de restauration, grâce à la connaissance des secteurs à enjeux et à l'expertise écologique					X			
Accompagner les acteurs privés (propriétaires, entreprises) dans la restauration écologique de leurs terrains grâce aux compétences techniques et aux moyens financiers dédiés						X		
Accompagner les collectivités dans la restauration des milieux naturels grâce aux compétences techniques et aux financements dédiés						X		
<b>Actions à engager</b>								
Mobiliser TEN nous outils dans les réseaux d'intercommunalités et d'élus (ex : intercommunalité de Saint Flour le 25/03)								X
Rendre les sites / les résultats publics, les capitaliser								X

Un marathon de la biodiversité pour chaque intercommunalité								X
Soutenir les collectivités volontaires pour la renaturation des milieux naturels grâce à des dotations environnementales au bénéfice des collectivités volontaires et engagées						X		
Apporter des financements (Fonds vert), faciliter la mise en place d'une ingénierie pour accompagner les collectivités							X	
<b>Remarques supplémentaires</b>								
Préciser l'objectif et l'ambition : embarquer tout le monde ou contribuer à une stratégie de restauration ?								X

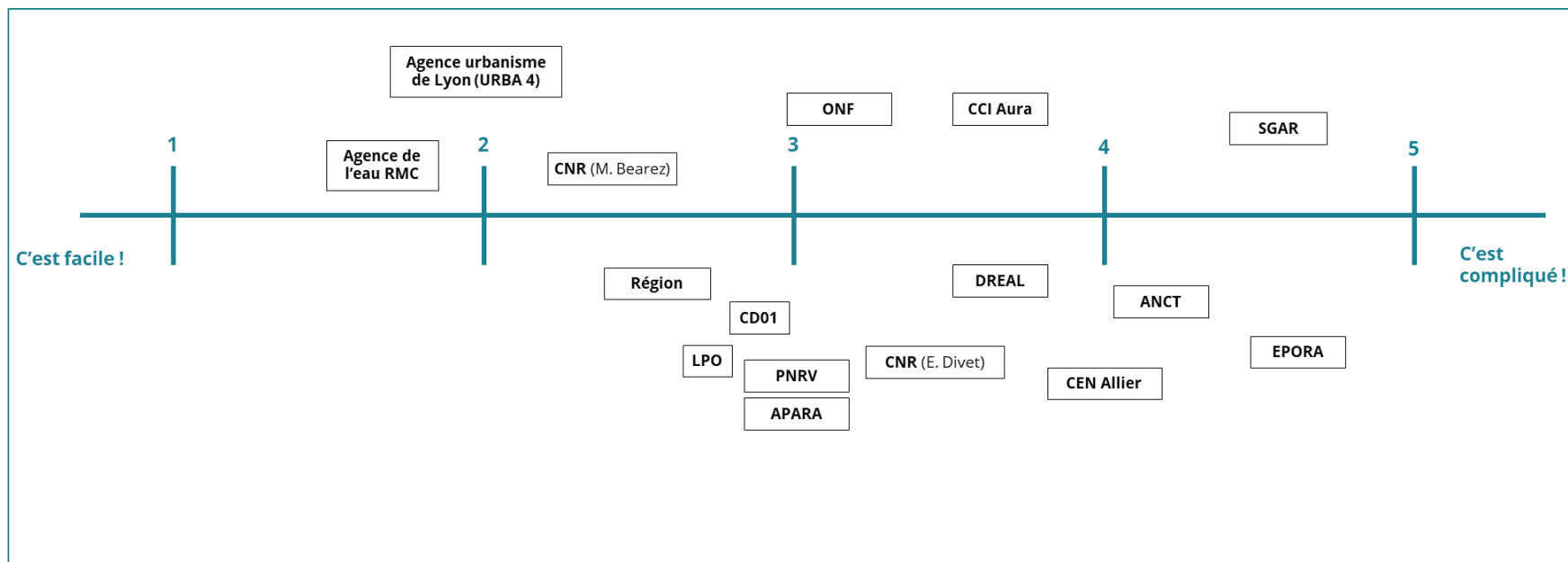
Les actions en **bleu** ont été identifiées en séance, par les participants, comme étant prioritaires.

Propositions de défis complémentaires relatifs à la biodiversité :

- (CBN MC) – Apporter les éléments techniques et scientifiques et appuyer et sensibiliser les acteurs à l'intérêt de ces demandes, grâce au financement
- (CBN MC) – Actions de préservation pour le maintien des espaces naturels

**Défi 4** : Coconstruire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant de la région, et la mettre en œuvre collectivement pour atteindre -10% d'eau prélevée d'ici 2030

**1. Évaluation de la faisabilité du défi identifié**



L'analyse de l'évaluation de la faisabilité du défi n°3 montre la diversité de la perception entre la facilité et la complexité de mise en œuvre en fonction des organisations présentes à l'atelier.

## 2. Justification de la faisabilité et identification d'autres enjeux en lien avec le défi

Pourquoi c'est facile ?	EPF	Région	CNR	DREAL	CEN Allier	ANCT	Non précisé
Accompagner	X						
Pourquoi c'est compliqué ?							
-10% difficile à atteindre selon la période			X				
Difficile car demande un changement personnel				X			
Formulation trop large					X		
Effort important demandé						X	
Conflits d'usage							X
Autres enjeux							
Nécessité de prise de conscience des élus et du socio-professionnel		X					

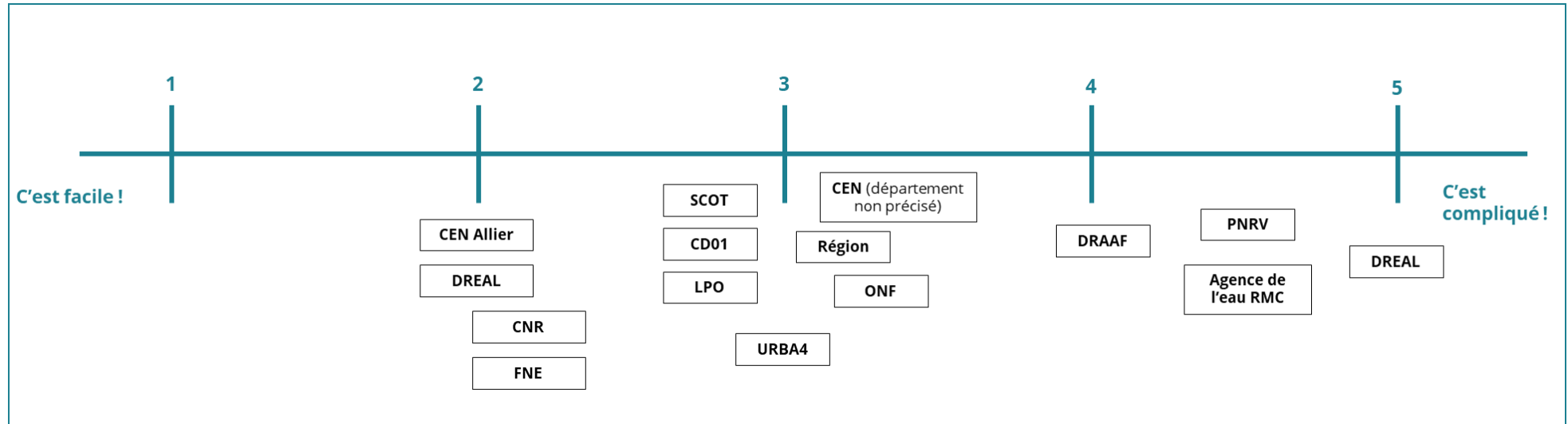
### 3. Identification d'actions par les acteurs en présence pour relever le défi

Actions déjà mises en œuvre	CD01	CCI AURA	DREAL	Agence de l'eau	Non précisé
1 PTGE en cours d'élaboration et 3 PGRE	X				
Informier, accompagner et sensibiliser les entreprises sur la sobriété de la ressource en eau grâce aux conventions signées avec les Agences de l'eau du territoire		X			
Priorité politique du mandat sur la ressource en eau / Promotion de la « sobriété hydrique » avec l'Eau de l'Ain grâce aux financements volontaires mobilisés	X				
<b>Actions à renforcer</b>					
Prise en compte de la consommation nette des CNPE					X
Tarification progressive (plus on consomme, plus on paie + équivalent heures creuses / heures pleines) et tarification sociale					X
Intégrer l'économie de la ressource dans la planification					X
Faire monter en compétence les conseillers développement durable pour mieux accompagner la sobriété hydrique chez les entreprises grâce au FNADT, à l'Agence de l'eau (et autres ?)		X			
Mobiliser les collectivités pour définir des trajectoires de sobriété et mobiliser les DDT sur les outils réglementaires (ZRE, AVP) grâce à l'animation régionale			X		
Mettre en œuvre le SDAGE en finançant les actions, grâce aux 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> programmes				X	
<b>Actions à engager</b>					
Mobiliser et sensibiliser le grand public et les usagers					X
Parler d'économie de consommation plutôt que de prélèvement					X
Communiquer sur la ressource en eau et ses enjeux hors crise					X
Démultiplier les PTGE selon la situation hydrique et les volontés locales	X				
Accompagner les usagers (collectivités et entreprises) dans la sobriété et les solutions de réutilisation de l'eau grâce à un dispositif régional à créer					X
Adaptation de l'agriculture au changement climatique / Effondrement de la biodiversité					X
Réutilisation dans les projets industriels					X
Déployer le PBACC et ses défis grâce aux contrats du 12 <sup>e</sup> programme				X	
Poursuivre les actions liées à la ressource en eau, sobriété hydrique, lutte contre les fuites en lien avec l'Agence de l'eau	X				
Projets de territoire sur la sobriété hydrique avec les entreprises, grâce aux collectivités ?		X			

Les actions en **bleu** ont été identifiées en séance, par les participants, comme étant prioritaires.

## Défi 5 : Accompagner l'évolution des activités sur les aires d'alimentation des captages pour reconquérir et pérenniser la qualité de l'eau

### 1. Évaluation de la faisabilité du défi identifié



L'analyse de l'évaluation de la faisabilité du défi n°3 montre la diversité de la perception entre la facilité et la complexité de mise en œuvre en fonction des organisations présentes à l'atelier.

## 2. Justification de la faisabilité et identification d'autres enjeux en lien avec le défi

Pourquoi c'est facile ?	CEN Allier	CNR	FNE	SCOT	URBA4	Non précisé
Zones géographiques bien délimitées		X				
Indispensable (pour la santé, etc.)			X			
Pourquoi c'est compliqué ?						
Organiser le dialogue interterritorial nécessaire à la protection des aires d'alimentation de captage (périmètre de l'aménagement des PLU vs aire d'alimentation)					X	
Les plans d'action non contraignants ont eu jusqu'à maintenant un effet relatif !						X
Les plans d'action Nitrates et plans d'action Ecophyto en place depuis plusieurs années mais des résultats peu probants sur la qualité de l'eau						X
Autres enjeux						
Besoin de moyens pour l'animation foncière et de partenariats (Chambre d'agriculture, SIAER, SAFER, gestionnaire espaces naturels)	X					
Généraliser les SAGE				X		



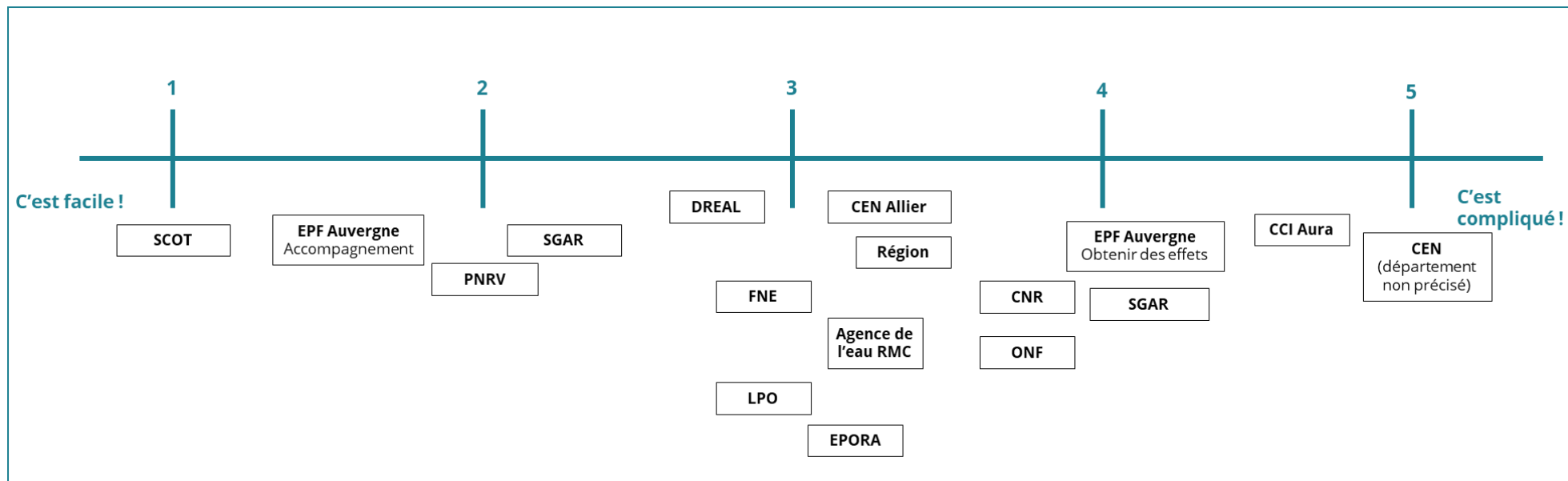
### 3. Identification d'actions par les acteurs en présence pour relever le défi

Actions déjà mises en œuvre	DRAAF	CEN	CCI AURA	DREAL	Chambre rég. D'agri.	Agence de l'eau RMC	Non précisé
Plan d'action régional Nitrate / Plan Ecophyto	X						
<b>Actions à renforcer</b>							
Communiquer sur les enjeux de santé (moins d'eau = augmentation de la concentration des polluants)							X
Faire converger les enjeux de biodiversité et d'eau dans les aires d'alimentation des captages grâce à l'appui des agences de l'eau		X					
Informer, sensibiliser et accompagner les entreprises sur la prévention à la pollution de l'eau, grâce aux conventions avec l'Agence de l'eau (et via d'autres moyens ?)			X				
Accompagner les territoires pour développer des synergies (outils fonciers, réglementaires, filières, financier) grâce à l'animation régionale				X			
Étudier la faisabilité de mettre en œuvre des PSE pour accompagner les changements de pratiques agricoles grâce à la synergie avec les dispositifs des Agences de l'eau							X
Coordonner l'accompagnement des agriculteurs et des actions agricoles grâce aux partenariats avec des acteurs des territoires et des filières, et grâce au financement de l'accompagnement et aux investissements					X		
<b>Actions à engager</b>							
Ne pas oublier les enjeux de protection et de restauration du grand cycle de l'eau via les milieux aquatiques / Informer et restaurer les zones humides		X					
Mettre en œuvre des contraintes réglementaires, contrôles sur les captages prioritaires							X
Accentuer la mise en œuvre de dispositifs déjà existants avec 2 leviers : financement (PSE, indemnisation), réglementaire (acquisition foncier)							X
Relancer le dispositif PSE grâce au 12 <sup>e</sup> programme de l'Agence						X	

Les actions en bleu ont été identifiées en séance, par les participants, comme étant prioritaires.

**Défi 6** : Accompagner les acteurs des territoires pour créer un nouveau modèle d'aménagement plus sobre en foncier et réduire de 50% la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers sur la période 2021-2030 (par rapport à 2011-2020)

### 1. Évaluation de la faisabilité du défi identifié



L'analyse de l'évaluation de la faisabilité du défi n°3 montre la diversité de la perception entre la facilité et la complexité de mise en œuvre en fonction des organisations présentes à l'atelier.

## 2. Justification de la faisabilité et identification d'autres enjeux en lien avec le défi

Pourquoi c'est facile ?	EPF Auvergne	SCOT	URBA 4	DREAL	SGAR	Région	FNE	Non précisé
Accompagnement	X					X		
C'est la loi ! Il y a les SRADDET et surtout les SCOT		X						
Un guide régional des nouvelles formes urbaines économes pour les bâtiments d'activité et de logistique !			X					
Si le nouveau modèle est « facile » à trouver, restera sa mise en œuvre !								X
ZAN ?								X
Besoin de beaucoup d'accompagnement des élus, des habitants, des constructeurs, des techniciens, etc.				X				
Il faut de la volonté pour changer					X			
Pourquoi c'est compliqué ?								
Atteindre l'objectif / obtenir des effets	X					X		
Obtenir ZAN pour réduire des XXX (FNE)							X	
Différents modèles d'aménagement?					X			
Résistance au changement					X			
Oui fiscalité & moyens des opérateurs fonciers renforcés (EPF + foncier)								X
Convaincre les maîtres								X

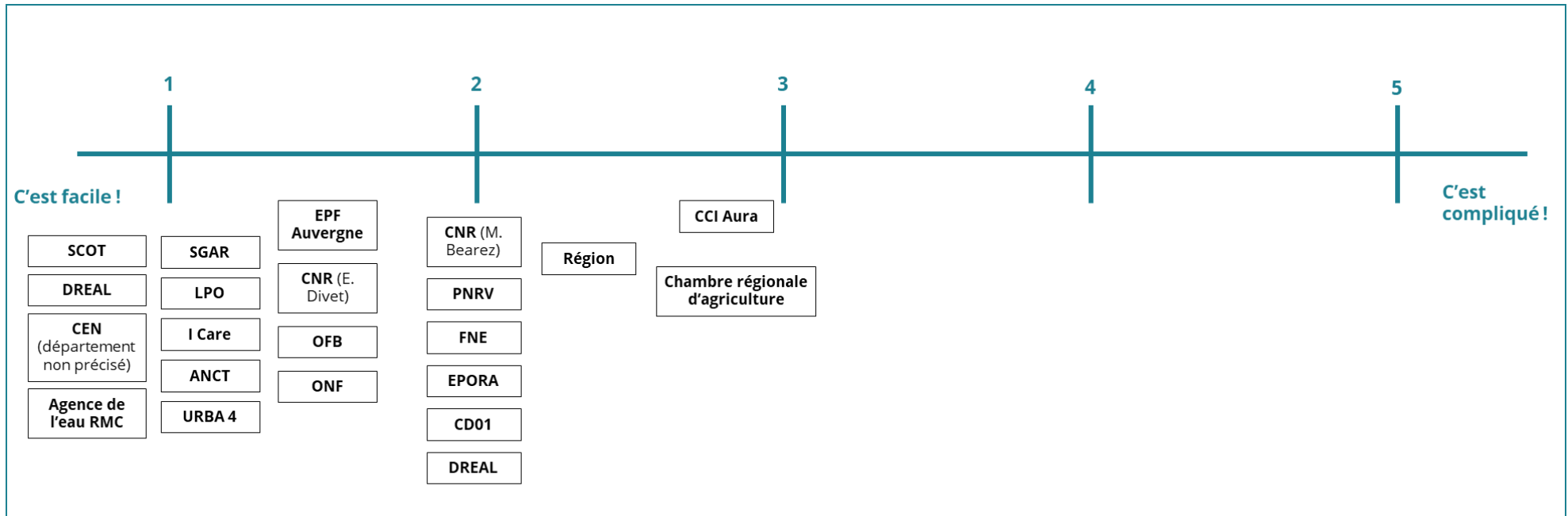
### 3. Identification d'actions par les acteurs en présence pour relever le défi

Actions déjà mises en œuvre	SGAR	EPF Auvergne	EPORA	DREAL	PNRV	CNR	URBA 4	Non précisé
Contribuer au positionnement de l'État sur ces sujets en lien étroit avec la DREAL	X							
Conforter les partenariats avec les acteurs qui peuvent œuvrer en ce sens, action en particulier des EPF. Mise en réseau aux différents échelons essentiels (SRADDET, SCOT, PLU)								
Inciter les communes EPCI à pratiquer le recyclage foncier grâce à l'accompagnement, la sensibilisation, l'apport de l'ingénierie de l'EPFA et son réseau		X						
Pour les communes volontaires								X
Proposer aux collectivités une capacité d'action dans la réserve foncière : acquérir des fonciers pour les transformer, pour les recycler (mission d'un EPF)			X					
Faciliter le financement des projets de recyclage foncier par l'accompagnement à la perception de subventions		X						
Faciliter techniquement le recyclage foncier par l'apport de compétences internes EPFA et de prestataires		X						
<b>Actions à renforcer</b>								
Convaincre, accompagner ceux qui passent à l'action (maître d'œuvre)				X				
Utiliser les outils existants qualitatifs : démarches écoquartiers, plans paysage, ateliers, autres CAVE pour les agendas d'urbanisme								X
Accompagner des opérations de renaturation, des îlots de fraîcheur			X					
Travailler avec les collectivités du territoire dans leurs documents de planification (+ la mise en œuvre) pour renforcer les secteurs aménagés (pas de « diffusion ») et pousser vers l'habitat groupé, grâce à notre expertise technique. Charte du territoire dans laquelle les collectivités s'engagent en adhérant (adhésion en cours)					X			
Concessionnaire engagé dans la préservation de son foncier, en lien avec les acteurs						X		
Donner de la visibilité en interne et mettre en œuvre des événements				X				
Faciliter le dialogue interterritorial sur l'aménagement pour lever les freins et objectiver les menaces et opportunités grâce aux SCOT et PLU (mesures fiscales aussi ?), à la régulation des développements logistiques, et en donnant l'exemple au niveau de l'État							X	
<b>Actions à engager</b>								
Faciliter le financement des projets de recyclage foncier par la minoration de travaux sur fonds propres EPFA		X						

Les actions en bleu ont été identifiées en séance, par les participants, comme étant prioritaires.

**Défi 7 : Mobiliser les acteurs des territoires pour réaliser des opérations de désimperméabilisation, afin de protéger les sols et la ressource en eau, et atteindre 100ha/an désimperméabilisés jusqu'en 2030**

**1. Évaluation de la faisabilité du défi identifié**



L'analyse de l'évaluation de la faisabilité du défi n°3 montre la diversité de la perception entre la facilité et la complexité de mise en œuvre en fonction des organisations présentes à l'atelier.

## 2. Justification de la faisabilité et identification d'autres enjeux en lien avec le défi

Pourquoi c'est facile ?	SCOT	SGAR	URBA 4	CNR	Non précisé
Déjà réalisé en 2023	X	X			
Peu ambitieux ! 100 ha désimperméabilisés vs 2500 ha consommés					X
<b>Autres enjeux</b>					
Identifier obligatoirement des objectifs de désimperméabilisations dans les PLU-i et les SCOT			X		
Travailler en lien avec l'adaptation au changement climatique dans les quartiers (Nature en ville, SAFN, OFN, ...)					X
Il existe des solutions techniques sans remettre en cause l'usage				X	

### 3. Identification d'actions par les acteurs en présence pour relever le défi

Actions déjà mises en œuvre	CNR	URBA 4	PNRV	DREAL	Non précisé
Contribuer au financement / création / gestion des espaces naturels (plan de gestion / limite / critères du CNR) grâce au financement privé, aux concessionnaires et aux gestionnaires fonciers	X				
<b>Actions à renforcer</b>					
Améliorer le diagnostic disponible pour les collectivités locales (pourcentage à atteindre ?) grâce à une obligation d'objectif de désimperméabilisation et des moyens dans les PLU et SCOT		X			
Mieux connaître la valeur des sols vivants dans l'aménagement grâce à un BD régional		X			
Réaliser une cartographie des points noirs (zones à désimperméabiliser) des territoires et engager, toujours avec les collectivités locales, les travaux nécessaires			X		
Faire de la communication REX à l'extérieur				X	
Fonds vert / Renaturation				X	
Favoriser le réseau / mise en relation				X	
Créer des outils de mise en œuvre, conseil				X	

Les actions en **bleu** ont été identifiées en séance, par les participants, comme étant prioritaires.

Pour toute question complémentaire sur le contenu de cette séance technique ou sur les travaux de la COP sur le secteur biodiversité et ressources naturelles, ou pour apporter des contributions complémentaires aux défis identifiés, vous pouvez contacter la cellule technique :

- Marie-Hélène GRAVIER, DREAL : [marie-helene.gravier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie-helene.gravier@developpement-durable.gouv.fr)